

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DEPARTEMENT DU TARN

DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

SEANCE DU JEUDI 9 JANVIER 2014

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 13

L'an deux mille quatorze, le jeudi neuf janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

**Présents** : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Christophe MAURIES, Didier MAHOUX, Jean-Marc ALLAIN, Laurence ROUSSET, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER.

**Absents et excusés** : Gabriel VIGUIER qui a donné procuration à Didier MAHOUX

Jacqueline ESCANDE qui a donné procuration à Geneviève SOCCOL.

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 03/01/2014

Date d'affichage : 03/01/2014

---

**1°) Devis logiciel Magnus (Délibération n°2014/01).**

**OBJET** : Achat du Pack e.magnus.

Monsieur le Maire présente le devis de la société Berger Levraut Magnus concernant l'acquisition du Pack e.magnus pour un montant total TTC de 5 000 Euros.

Il rappelle que la migration vers le protocole d'échange standard (PES V2) doit être réalisée en février 2015 et nécessite un changement du logiciel pour respecter le cadre réglementaire de dématérialisation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix pour :**

- **DECIDE** l'achat du Pack.e.magnus auprès de la société BERGER LEVRAULT Magnus pour un montant total de 5 000 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

### **2°) Rénovation local Presbytère.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient dans un premier temps de déposer un permis de construire ou une déclaration préalable.

### **3°) Aménagement salle de réunion vestiaire de foot.**

Il est autorisé par le conseil municipal la suite de l'aménagement de la salle de réunion.

### **4°) Adoption des statuts modifiés du SIAEP Vielmur St Paul (Délibération n° 2014/02).**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 15 voix pour :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat,
- **APPROUVE** la délibération prise le Comité syndical en date du 18 novembre 2013,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire.

### **5°) Délibération Echanges de parcelles à La Doumérié (Délibération n°2014/03)**

Suite à un découpage sur la parcelle ZA120 appartenant à Mr Nicolas CAUSSE, il est apparu que le cadastre ne correspond pas à la réalité de la Voie Communale n° 22.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur la régularisation par échange de parcelles des propriétaires concernés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 15 voix pour :

- Approuve la régularisation par échange de parcelles des propriétaires concernés

Les frais restent à la charge de la Mairie et les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6226 « Honoraires » du budget de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier et à passer les actes définitifs concernant les acquisitions et les cessions de parcelles.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 13 mars 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.